



BBM IMMO CONSEIL

5 rue de l'Aviateur Martel
77600 Bussy-Saint-Georges

**NOS HONORAIRES
A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2025**

Prix maximum des prestations assurées

LOCATION A USAGE D'HABITATION

HONORAIRES DE VISITE, CONSTITUTION DE DOSSIER ET DE REDACTION DE BAIL

A la charge du bailleur : 10.00€/m² en zone tendue et 12.00€/m² en zone très tendue*
A la charge du locataire : 10.00€/m² en zone tendue et 12.00€/m² en zone très tendue*

HONORAIRES DE REALISATION D'ETAT DES LIEUX – TOUTES ZONES

A la charge du bailleur 3.00€/m² habitable*
A la charge du locataire 3.00€/m² habitable*

HONORAIRES DE REDACTION D'ACTE SEUL 300.00€
REPRISE D'UN CONTRAT EN COURS 300.00€

DEMARCHES PERMIS DE LOUER 66.00€

LOCATION A USAGE COMMERCIAL ou PROFESSIONNEL

HONORAIRES DE LOCATION (avec rédaction d'acte)
A la charge du preneur 10.00% du loyer de la 1^{ère} période triennale
avec un minimum de 1150.00€ TTC

HONORAIRES DE REDACTION DE BAIL COMMERCIAL
A la charge du preneur 12.50% du loyer annuel

HONORAIRES DE REVISION TRIENNALE
A la charge du preneur 210.00€

HONORAIRES DE RENOUVELLEMENT DE BAIL
A la charge du preneur 10.00% du loyer annuel

REPRISE D'UN CONTRAT EN COURS 600.00€

LOCATION GARAGE - PARKING

HONORAIRES DE LOCATION 250.00 €

GESTION LOCATIVE

ASSURANCE DES LOYERS IMPAYES 2.75% des sommes quittancées

HONORAIRES DE GESTION 7.00% TTC sur toutes les sommes encaissées

GESTION DES SINISTRES OU DES CONTENTIEUX 300.00€

AIDE A LA DECLARATION DES REVENUS FONCIERS 70.00€

ASSURANCE PROPRIETAIRE NON OCCUPANT 100.00€/150.00€

GESTION DES GROS TRAVAUX 300.00€

Les prix s'entendent TTC (sauf honoraires de gestion) - T.V.A. : taux en vigueur 20.00 % - *la quote-part des honoraires revenant au locataire ne pourra jamais excéder la quote-part d'honoraires revenant au bailleur.



BBM IMMO CONSEIL

5 rue de l'Aviateur Martel
77600 Bussy-Saint-Georges

**NOS HONORAIRES TRANSACTION
A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2025**

Prix maximum des prestations assurées

HONORAIRES TTC A LA CHARGE DU VENDEUR

Ce barème ne concerne pas les ventes en VEFA et VIR.

En cas de commercialisation de bien neuf, le barème d'honoraires est établi dans le cadre de chaque programme.

APPARTEMENTS, IMMEUBLES, MAISON, LOCAUX COMMERCIAUX

- **Prix inférieur à 700.000 €**
Forfait de 7 000 € TTC + 2 % TTC du prix net vendeur.
- **Prix supérieur ou égal à 700.000 €**
3,5 % TTC du prix net vendeur.

LOTS ANNEXES (Parking, Cave, Box etc.)

- **Forfait de 2 000 € TTC**

TERRAINS

- **5 % TTC du prix net vendeur**

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par Orpi BBM IMMO CONSEIL en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant sur une transaction immobilière. En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

BBM IMMO CONSEIL, société par actions simplifiée, immatriculée sous le SIREN 503691032. au capital de 8 000€ RCS Meaux
503691032 – Carte professionnelle CPI 7701 2018 000 024 777 CCI de Seine et Marne
Caisse de garantie GALIAN – 89, rue de la Boétie 75008 Paris – Montant : T 180 000€ G 140 000€